

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
13927

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 24 JUILLET 2020
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

OBJET : Budget primitif 2020 : délégation lutte contre les discriminations.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la lutte contre les discriminations, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

La politique publique mise en œuvre par la délégation "lutte contre les discriminations" recoupe les réflexions menées dans le cadre des États Généraux de Provence poursuivies au sein du Comité d'orientation et de lutte contre les discriminations (COLD), ayant permis de mettre en exergue les notions de respect de la personne et de lutte contre les violences.

A ce titre, l'année 2020 sera consacrée à la poursuite, de façon plus précise, des objectifs et contenus de cette politique publique volontariste, à savoir :

- maintenir la politique de soutien des associations en direction des droits des femmes et de l'égalité femmes/hommes ;
- encourager et soutenir les associations qui travaillent à faire reculer les stéréotypes et à lutter contre toutes formes de discriminations liées au sexe et au genre, avec une attention particulière portée aux associations de lutte contre la LGBTQI+ phobie ;
- intensifier l'action portant sur les questions de harcèlement à l'école, en lien avec les préoccupations éducatives liées aux collégiens ;
- engager des actions concrètes en lien avec le tissu associatif concerné.

Le Département agira dans ces domaines en soutenant financièrement les associations, aussi bien pour leur fonctionnement général que pour la mise en œuvre de projets spécifiques. Ainsi pourront être soutenus les campagnes, actions, projets relatifs à :

- l'accès au droit ;
- la lutte contre toutes les formes de violence ;
- la lutte contre les stéréotypes de genre ;
- l'éducation et la prévention ;
- l'insertion sociale et/ou professionnelle ;
- l'égalité, la mixité et la parité.

Les projets d'acquisitions mobilières, de matériel ou la réalisation de travaux de ces associations sont également soutenus via le dispositif des aides à l'investissement.

Cette année marquera également la poursuite de la convention avec SOS Femmes 13 étendue au Relais des possibles consistant à mettre à disposition des logements pour les femmes victimes de violences, et par le financement de projets de mise en sécurité et d'accompagnement au logement.

Les travaux du Conseil d'orientation de lutte contre les discriminations, instance de réflexion et d'actions lancés en juin 2017, ont permis de renforcer cette politique publique en mobilisant les acteurs notamment associatifs autour de projets d'envergure départementale.

Parmi les propositions, 2020 verra l'ouverture d'une Maison départementale de lutte contre les discriminations à Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL